

MESSAGE DE LA DIRECTION**Faits saillants du troisième trimestre**

- Résultat net de 52,2 M\$ comparativement à 51,3 M\$ pour la période correspondante de 2014
- Émission de billets à moyen terme d'un montant total de 750 M d'euros sur le marché européen

Faits saillants des neuf premiers mois

- Résultat net en hausse de 56,6 M\$ par rapport à la même période en 2014
- Augmentation des revenus totaux du secteur Trésorerie Mouvement de 32,3 M\$ et du secteur Entreprises de 17,8 M\$

Montréal, le 13 novembre 2015 – Au terme du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2015, la Caisse centrale Desjardins (Caisse centrale) enregistrait un résultat net de 52,2 M\$, soit une croissance de 0,9 M\$, par rapport à celui du trimestre correspondant de 2014.

Le secteur Entreprises a enregistré un revenu total de 56,6 M\$, en hausse de 2,8 M\$, ou de 5,2 %, par rapport à la même période en 2014, alors qu'il s'élevait à 53,8 M\$. Cette performance est attribuable à la stratégie de croissance saine et prudente des affaires, qui a entraîné une progression de l'encours du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements générant une hausse du revenu net d'intérêts depuis le début de l'année. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, le revenu total du secteur Entreprises a atteint 163,1 M\$, en hausse de 17,8 M\$, ou de 12,2 %, comparativement à la même période l'an dernier.

Le revenu total du secteur de la Trésorerie s'est établi à 42,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015, une baisse de 11,3 M\$ comparativement à la même période l'an dernier. Malgré cette baisse, principalement expliquée par la diminution des revenus générés par les activités de négociation, ce résultat témoigne d'une bonne performance compte tenu de la forte volatilité des marchés financiers au cours du troisième trimestre de 2015. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, le revenu total du secteur de la Trésorerie est en hausse de 32,4 M\$, comparativement à la même période l'an dernier, pour s'établir à 173,2 M\$.

Il faut également souligner qu'au cours du trimestre, la Caisse centrale a présenté un recouvrement de la provision pour pertes sur créances de 0,5 M\$, comparativement à une dotation à la provision de 15,2 M\$ pour la même période de 2014. Cette variation s'explique principalement par l'évolution favorable du profil de risque du portefeuille de prêts aux entreprises.

Les frais autres que d'intérêts se sont quant à eux élevés à 40,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015, en hausse de 9,3 M\$, comparativement à la même période l'an dernier en raison principalement de l'augmentation des investissements relatifs à l'amélioration des outils et des systèmes technologiques qui visent notamment le rehaussement de l'offre de services aux clients, pour mieux répondre à leurs besoins.

Au 30 septembre 2015, la Caisse centrale a vu son actif s'établir à 54,2 G\$, soit une hausse de 9,9 G\$ par rapport au 31 décembre 2014. Sa capitalisation est demeurée à un niveau élevé, avec un ratio du total des fonds propres de 15,4 % et un ratio de levier de 4,7 % au 30 septembre 2015.

Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA
Présidente du conseil d'administration
et chef de la direction de la Caisse centrale Desjardins

L.-Daniel Gauvin
Directeur général de la Caisse centrale Desjardins

TABLE DES MATIÈRES

1 Message de la direction	6 Revue des résultats financiers	21 Renseignements complémentaires
2 Rapport de gestion	7 Analyse des résultats	21 Contrôles et procédures
2 Mise en garde sur les énoncés prospectifs	9 Sommaire des résultats intermédiaires	21 Information relative aux parties liées
3 La Caisse centrale en bref	9 Revue du bilan	22 Méthodes comptables critiques et estimations
3 Mode de présentation de l'information financière	9 Gestion du bilan	22 Modifications comptables futures
3 Évolution du contexte réglementaire	11 Gestion du capital	23 États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
5 Environnement économique et perspectives	13 Arrangements hors bilan	
	14 Gestion des risques	
	14 Gestion des risques	
	21 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques	

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion, daté du 13 novembre 2015, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan de la Caisse centrale pour la période terminée le 30 septembre 2015, par comparaison avec les périodes antérieures. La Caisse centrale publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). De l'information sur les contrôles et les procédures de la Caisse centrale est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 30 septembre 2015 et le rapport annuel 2014 de la Caisse centrale (rapport annuel 2014), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers consolidés annuels audités (états financiers consolidés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur la Caisse centrale sont disponibles sur le site Internet de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, où l'on trouve également la notice annuelle de la Caisse centrale. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Internet du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement), à l'adresse www.desjardins.com/fr/a_propos/investisseurs, bien qu'aucune information présentée sur ces sites ne soit intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Caisse centrale comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs de la Caisse centrale en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés incluent, entre autres, ceux qui figurent dans les sections « Environnement économique et perspectives », « Revue des résultats financiers », « Revue du bilan » et « Renseignements complémentaires ». Ils se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités de la Caisse centrale ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. La Caisse centrale recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Caisse centrale et dont cette dernière peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport annuel 2014 et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, stratégique et de réputation. Mentionnons également, au titre de ces facteurs, le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique, y compris les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, ou les interprétations qui en sont faites. Notons aussi les modifications apportées aux lignes directrices relatives aux fonds propres et les nouvelles interprétations de ces dernières ainsi que le risque environnemental, qui correspond au risque que la Caisse centrale subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant d'impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci proviennent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux opérations de cette dernière. Considérons, enfin, le risque lié aux régimes de retraite, qui correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par la Caisse centrale au profit de ses employés en matière de régimes de retraite et découlant principalement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales dans les régions où la Caisse centrale exerce ses activités, à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers et le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par la Caisse centrale dans une région donnée. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à la concurrence, aux modifications des normes, des lois et des règlements, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux méthodes comptables utilisées par la Caisse centrale, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché de la Caisse centrale, à la capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, à l'infrastructure commerciale, à la concentration géographique et aux cotes de crédit.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'évolution de la technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève de la Caisse centrale dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats de la Caisse centrale. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport annuel 2014. Bien que la Caisse centrale soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. La Caisse centrale déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ses énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risques de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan de la Caisse centrale aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Caisse centrale ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

LA CAISSE CENTRALE EN BREF

La Caisse centrale est une institution coopérative qui offre un ensemble de services financiers au Mouvement Desjardins, aux gouvernements, aux organismes des secteurs public et parapublic, aux particuliers ainsi qu'aux moyennes et aux grandes entreprises. Elle répond aux besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), des caisses du Mouvement Desjardins (caisses membres) et des autres composantes du Mouvement Desjardins. À cet égard, elle a le mandat de pourvoir aux besoins de fonds institutionnels du réseau Desjardins et de jouer le rôle d'agent financier, notamment en fournissant des services en matière d'échange interbancaire, dont le règlement financier de la compensation. Ses activités, qu'elle exerce sur les marchés canadiens et internationaux, sont complémentaires à celles des autres entités du Mouvement Desjardins. En ce qui a trait au réseau Desjardins, celui-ci est constitué des composantes du Mouvement Desjardins et des autres entités liées à celui-ci.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction de la Caisse centrale conformément aux Normes internationales d'informations financières (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Ces états financiers consolidés intermédiaires de la Caisse centrale sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers consolidés annuels et intermédiaires.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur l'obligation d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Caisse centrale. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, la Caisse centrale utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés, et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, le résultat est exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité.

Prêts douteux bruts/prêts bruts

L'indicateur prêts douteux bruts/prêts bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts douteux bruts exprimés en pourcentage du total des prêts bruts.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Cette section présente les éléments relatifs à l'évolution du contexte réglementaire qui s'applique à l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris la Caisse centrale.

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettira, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Ainsi, en sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se verra imposer, à compter du 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, le Mouvement Desjardins poursuit son évolution en ce qui a trait à la divulgation externe et travaille à intégrer ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise. Il est à noter que le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a également statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

Le 5 décembre 2013, le ministre des Finances et de l'Économie du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le Rapport sur l'application de la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Ce rapport contient des propositions qui serviront de balises aux modifications du cadre législatif actuel visant à l'adapter à l'évolution des coopératives de services financiers et aux exigences des nouvelles normes internationales imposées aux institutions financières. L'entrée en vigueur de la loi amendant le cadre législatif est présentement prévue pour le printemps 2016.

Les lignes directrices sur les normes de fonds propres du BSIF applicables aux institutions financières canadiennes comportent, depuis le 1^{er} janvier 2013, des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins, en vertu des lignes directrices sur les normes relatives à la suffisance de capital de base de l'AMF, est assujéti à des règles similaires applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de son capital réglementaire et ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013. Le Mouvement Desjardins n'a toutefois émis aucun instrument visé par ces règles. Étant donné que des discussions ont lieu au regard de l'application aux entités coopératives des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence au niveau international, des modifications pourraient être apportées aux lignes directrices.

Le 28 mars 2014, le gouvernement canadien a déposé la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014* qui faisait partie du projet de loi de mise en œuvre budgétaire. Cette loi prévoit des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ces modifications devraient entrer en vigueur d'ici la fin de 2015. Tout en préparant la mise en œuvre de ces changements législatifs, le Mouvement Desjardins effectue une vigie constante afin de connaître la date de leur entrée en vigueur.

Le 1^{er} août 2014, le gouvernement du Canada a lancé une consultation publique portant sur un régime proposé de protection des contribuables et de recapitalisation applicable aux banques canadiennes d'importance systémique nationale. La période de consultation s'est terminée en septembre 2014, mais aucune date de mise en œuvre n'a été fournie à ce jour. Ce régime n'est pas applicable dans l'immédiat au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF, car le gouvernement du Québec n'a pas encore publiquement réagi ni annoncé ses intentions à ce sujet.

Le 16 décembre 2014, le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi C-43 – *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014*. Entre autres choses, cette loi modifie plusieurs lois pour limiter les moyens d'intervention fédéraux à l'endroit des sociétés coopératives de crédit provinciales. Plus précisément, elle officialise le fait que la Banque du Canada ne peut consentir un prêt ou une avance à une société coopérative de crédit provinciale que si la province a consenti, par écrit, à l'indemniser pour les pertes découlant du prêt ou de l'avance qu'elle pourrait subir. Les politiques de la Banque du Canada sur l'aide d'urgence exigeaient déjà de tels engagements d'indemnisation des provinces depuis 2009. La loi met également fin aux accords de soutien financier à la liquidité conclus notamment entre la Société d'assurance-dépôts du Canada et la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (remplacée par l'AMF). Les dispositions de la loi portant sur les exigences en matière d'aide d'urgence et l'entente fédérale-provinciale relative à l'assurance-dépôts ne sont pas encore en vigueur. Le Mouvement Desjardins s'attend à ce que des ententes satisfaisantes avec les deux ordres de gouvernement soient négociées avant que ces dispositions entrent en vigueur afin que cette loi n'affecte pas la stabilité du système financier canadien.

Le 5 mai 2015, la Banque du Canada a lancé une consultation publique portant sur le cadre régissant ses opérations sur les marchés financiers et ses politiques d'octroi de l'aide d'urgence. La période de consultation a pris fin le 4 juillet 2015. Le 30 septembre 2015, la Banque du Canada a annoncé sa décision de mettre en œuvre les changements proposés dans le document de consultation diffusé en mai 2015. Les changements, qui sont entrés en vigueur le 30 septembre 2015, prescrivent notamment de réserver l'aide d'urgence aux institutions ayant mis en place des cadres crédibles de redressement et de résolution et, dans certaines circonstances, d'accorder l'aide d'urgence à des institutions provinciales, comme les caisses et les coopératives de crédit ainsi que leurs centrales. Cette aide d'urgence aux institutions provinciales serait cependant limitée aux situations où celle-ci est nécessaire pour soutenir la stabilité du système financier canadien. La banque publiera plus tard cette année une version mise à jour de l'énoncé de politique sur l'octroi de l'aide d'urgence, qui tiendra compte de ces changements.

La Réserve fédérale américaine (FED) a mis en place un certain nombre de règles et de normes qui ont des effets sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis. Ces mesures ont plusieurs répercussions sur le Mouvement Desjardins. Les règles découlant de la Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act adoptée en 2010 touchent notamment la mise en œuvre des articles traitant de la négociation de swaps, de la négociation pour compte propre et de la propriété des fonds de couverture (règle Volcker) ainsi que de ceux qui ont trait à la production d'un plan de résolution. Le 10 décembre 2013, les autorités américaines ont publié les textes d'application de la règle Volcker qui a été adoptée pour limiter la spéculation des institutions financières. Le Mouvement Desjardins a mis en place les encadrements assurant le respect des exigences de la règle Volcker ayant pris effet le 21 juillet 2015. Un délai supplémentaire allant jusqu'au 21 juillet 2016 a été accordé par la FED en ce qui concerne l'entrée en vigueur de certaines exigences relatives à la propriété des fonds de couverture. Les organismes de réglementation américains ont fait savoir qu'ils émettraient un avis repoussant cette date d'entrée en vigueur au 21 juillet 2017.

La *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) est une loi américaine visant à contrer l'évasion fiscale aux États-Unis en imposant aux institutions financières l'obligation d'identifier et de qualifier leurs titulaires de comptes qui sont des contribuables américains aux fins de la déclaration de cette information aux autorités compétentes. Un accord à cet égard signé par les gouvernements canadien et américain est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014. Le Mouvement Desjardins a mis en place un processus de déclaration annuel afin de respecter ses obligations légales et a soumis, comme exigé, sa première déclaration. La Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économiques a été présentée aux ministres des Finances des pays du G20 à la fin de septembre 2014, et le Canada a signé son engagement, le 3 juin 2015 confirmant son adhésion à cette norme à compter du 1^{er} juillet 2017. Les obligations stipulées dans cette norme internationale sont basées en grande partie sur celles de la FATCA, et il est prévu que le premier échange d'information entre le Canada et les autorités compétentes aura lieu le 1^{er} mai 2018, sous réserve de l'adoption de la réglementation nécessaire. Le Mouvement Desjardins continuera de faire une vigie constante de l'évolution de ces futures exigences afin de s'assurer de les respecter lors de leur entrée en vigueur.

Le 22 octobre 2015, la FED a confirmé que le Mouvement Desjardins pouvait se prévaloir du statut de Financial Holding Company aux États-Unis. Le Mouvement devra maintenir en place un programme de conformité requis par la législation américaine afin de conserver ce statut.

Le 11 juin 2015, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a déposé à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi 57 modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées. Ce projet de loi, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2016, vise principalement à modifier les règles de financement applicables aux régimes de retraite du secteur privé enregistrés au Québec. Il reflète les travaux du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre et découle d'un consensus patronal-syndical qui se veut un compromis entre la sécurité des prestations et le respect de la capacité de payer des promoteurs de régimes. Les modifications aux règles de capitalisation visent à favoriser la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées en prévoyant un financement qui doit inclure une provision de stabilisation explicite établie en fonction de la politique de placement du régime. Le financement selon l'approche de solvabilité ne sera plus requis. Un règlement devrait être publié cet automne afin de préciser les détails techniques d'application du projet de loi, notamment la grille de la provision de stabilisation et le contenu des politiques de financement et d'achat de rentes. De plus, avant de finaliser le projet de loi, une commission parlementaire s'est tenu les 27 et 28 octobre 2015. Le Mouvement Desjardins a profité de l'occasion pour déposer son mémoire auprès de la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale du Québec. Des travaux sont en cours afin d'évaluer les incidences de ce projet de loi pour le Mouvement Desjardins.

Le 12 juin 2015, le ministère des Finances du Québec a rendu public son rapport sur l'application de la Loi sur la distribution de produits et services financiers. Le ministère y fait au total cinq recommandations et y pose sept questions portant sur les sujets suivants : la distribution de produits d'assurance par Internet et la distribution sans représentant, l'encadrement des représentants et l'indemnisation des consommateurs en cas de fraude. Le Mouvement Desjardins, comme plusieurs intervenants de l'industrie, a déposé un mémoire afin de commenter les recommandations et de répondre aux questions posées.

Enfin, le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant le capital et les liquidités en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires. À cet effet, ce comité a publié, en janvier 2015, une nouvelle norme liée au troisième pilier, qui vise à accroître la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de cette norme.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Alors que les négociations entre la Grèce et ses créanciers ont finalement eu un dénouement positif, les inquiétudes des investisseurs se sont portées sur les pays émergents au troisième trimestre. Cela a entraîné une baisse importante des prix des matières premières et de nouvelles pressions baissières sur les taux obligataires. Un accord sur le programme nucléaire iranien, qui laisse entrevoir que l'offre mondiale de pétrole demeurera supérieure à la demande pour plusieurs trimestres, a aussi contribué à la baisse des cours pétroliers à leur plus faible niveau depuis la dernière crise financière. Les inquiétudes concernant la Chine, nourries par certaines statistiques économiques décevantes et par une forte correction boursière, ont fortement augmenté à partir de la mi-août alors que la dévaluation-surprise du yuan a été perçue comme un geste de désespoir de la part des autorités chinoises. Un vent de panique a alors soufflé sur les marchés financiers, entraînant une correction importante sur plusieurs places boursières. Ces développements internationaux et financiers ont convaincu la Réserve fédérale américaine de maintenir ses taux directeurs inchangés en septembre, mais ses dirigeants pourraient toujours amorcer un resserrement monétaire avant la fin de 2015. Le relèvement des taux directeurs américains devrait se faire cependant de façon très graduelle, ce qui devrait limiter les pressions haussières sur les taux obligataires. Après avoir abaissé ses taux d'intérêt directeurs en juillet dernier, la Banque du Canada (BDC) est revenue au *statu quo* en septembre, notant certains signaux encourageants pour l'économie canadienne. En soulignant que les ajustements aux bas prix du pétrole seront longs, et que les mouvements du dollar facilitent ces ajustements, la BDC a indiqué toutefois qu'elle devrait attendre longtemps avant d'envisager une remontée de ses taux directeurs.

La tendance à la baisse la croissance économique des pays émergents se poursuit et affecte le commerce international par la diminution, notamment, de leurs importations pour la première fois depuis la dernière crise financière. La Chine, principalement, préoccupe les marchés financiers internationaux en raison du manque de vigueur de son économie, puisque son taux de progression qui atteignait de 10 % à 12 % au cours des dernières années se situait à environ 7 % récemment. Parmi les autres principales économies émergentes, notons l'Inde, dont la croissance économique devrait demeurer forte. Du côté des pays industrialisés, la croissance économique continue de s'améliorer légèrement. La progression du PIB réel mondial devrait être de 3,2 % en 2015, et de 3,5 % en 2016.

Aux États-Unis, les conditions économiques s'améliorent. Ainsi, après une croissance de 0,6 % au premier trimestre de 2015, le PIB réel a progressé de 3,9 % au deuxième trimestre malgré le fait que le secteur manufacturier soit affecté par la force de la devise américaine, par les problèmes du secteur pétrolier et par la faiblesse de la demande des pays émergents. Les indicateurs liés au marché du travail américain affichent de bons résultats, mais on remarque une baisse de cadence par rapport aux résultats publiés en 2014. Le taux de chômage poursuit sa baisse, bien qu'il faille prendre en considération la faiblesse de la population active. La croissance annuelle du PIB réel devrait atteindre 2,6 % en 2015, et 2,8 % en 2016.

Au Canada, le PIB réel a diminué de 0,5 %, à un rythme trimestriel annualisé, au deuxième trimestre de 2015, faisant ainsi suite à une baisse de 0,8 % au premier trimestre. Selon la définition couramment utilisée de deux trimestres consécutifs de recul du PIB réel, l'économie canadienne a donc été en récession au cours de la première moitié de 2015. Ce sont principalement les investissements non résidentiels qui ont affecté la croissance au pays alors que les dépenses dans le secteur de l'énergie ont chuté de façon importante en réaction à la baisse des prix du pétrole et à la détérioration de la rentabilité de nombreux projets. La récession de 2015 est plutôt atypique car elle se distingue des autres épisodes de récession au pays. D'une part, l'amplitude du recul du PIB réel au cours des deux premiers trimestres de 2015 a été beaucoup plus faible que les baisses observées lors des récessions précédentes. D'autre part, les difficultés de l'économie canadienne ne sont pas généralisées. Elles sont concentrées au sein de certains secteurs d'activité et dans certaines régions, soit celles qui sont davantage orientées vers la production de pétrole telles que l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador. Les perspectives pour les autres provinces sont meilleures. Les exportations montrent des signes d'amélioration et semblent profiter davantage de la hausse de la demande américaine et de la valeur plus faible du dollar canadien. Du côté des investissements non résidentiels, la chute des derniers trimestres devrait laisser place à une certaine stabilisation en fonction de l'évolution des prix du pétrole. Le PIB réel canadien pourrait croître de 1,1 % en 2015, et de 1,8 % en 2016.

Même s'il est peu affecté par les bas prix du pétrole, le Québec connaît d'autres difficultés, notamment du côté des dépenses à la consommation. Au deuxième trimestre, celles-ci ont progressé lentement, les revenus après impôts et inflation ont affiché une baisse, et le taux d'épargne a fléchi de nouveau, pour atteindre 1,7 %. Les derniers indicateurs montrent que la confiance des ménages a remonté et la création d'emplois demeure positive. Le secteur résidentiel poursuit sa période d'ajustement, ce qui entraîne une baisse de la construction neuve, notamment pour les copropriétés, qui affichent encore un surplus d'offres de logements important. La situation est plus favorable du côté des entreprises. Parmi les éléments positifs, notons le regain des investissements au deuxième trimestre, qui a mis un terme à la période de recul qui persistait depuis plus de deux ans, et le redressement des exportations après un repli temporaire au premier trimestre. La performance de l'économie américaine est favorable pour le secteur industriel au Québec, et le troisième trimestre devrait en bénéficier. Le PIB réel a toutefois fléchi de 0,3 %, à un rythme annualisé, au deuxième trimestre. Il s'agit d'une détérioration en regard du premier trimestre, dont la croissance a été portée de 1,6 % à 1,8 %. La hausse du PIB réel pourrait atteindre 1,1 % en 2015 si le rebond attendu au troisième trimestre se concrétise et il pourrait augmenter de 1,5 % en 2016.

REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

RÉSULTATS FINANCIERS

(en milliers de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2015	30 juin 2015	30 septembre 2014	30 septembre 2015	30 septembre 2014
Revenu d'intérêts					
Prêts	174 990 \$	174 160 \$	147 056 \$	518 319 \$	419 145 \$
Valeurs mobilières	40 283	39 878	44 332	119 441	132 358
	215 273	214 038	191 388	637 760	551 503
Frais d'intérêts	136 010	135 901	117 865	401 471	338 840
Revenu net d'intérêts	79 263	78 137	73 523	236 289	212 663
Autres revenus	22 595	31 983	36 142	108 964	80 842
Revenu total	101 858	110 120	109 665	345 253	293 505
Dotation à la provision pour pertes sur créances (recouvrement)	(529)	10 546	15 183	6 238	29 999
Frais autres que d'intérêts	40 058	38 018	30 735	115 801	92 594
Résultat d'exploitation avant autres versements au réseau Desjardins	62 329	61 556	63 747	223 214	170 912
Autres versements au réseau Desjardins	10 725	10 149	10 399	31 364	31 070
Résultat d'exploitation	51 604	51 407	53 348	191 850	139 842
Impôts sur le résultat	12 373	12 479	14 226	47 085	35 303
Recouvrement d'impôt relatif à la rémunération sur le capital social	(12 966)	(12 991)	(12 191)	(47 517)	(31 132)
Résultat net de la période	52 197 \$	51 919 \$	51 313 \$	192 282 \$	135 671 \$

REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

(en milliers de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2015	30 juin 2015	30 septembre 2014	30 septembre 2015	30 septembre 2014
Entreprises					
Revenu net d'intérêts	38 227 \$	35 758 \$	34 874 \$	109 667 \$	94 527 \$
Autres revenus	18 332	17 829	18 896	53 470	50 852
	56 559	53 587	53 770	163 137	145 379
Trésorerie Mouvement					
Revenu net d'intérêts	38 623	40 147	36 747	119 792	112 574
Autres revenus	3 546	13 495	16 683	53 391	28 266
	42 169	53 642	53 430	173 183	140 840
Autres					
Revenu net d'intérêts	2 413	2 232	1 902	6 830	5 562
Autres revenus	717	659	563	2 103	1 724
	3 130	2 891	2 465	8 933	7 286
Total – Revenu net d'intérêts	79 263	78 137	73 523	236 289	212 663
Total – Autres revenus	22 595	31 983	36 142	108 964	80 842
Total	101 858 \$	110 120 \$	109 665 \$	345 253 \$	293 505 \$

ANALYSE DES RÉSULTATS

Comparaison des troisièmes trimestres de 2015 et de 2014

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015, la Caisse centrale a présenté un résultat net de 52,2 M\$, en hausse de 0,9 M\$, par rapport à la période correspondante de 2014. Cette croissance du résultat net provient principalement de la diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances qui a été compensée en partie par la baisse des revenus du secteur Trésorerie Mouvement.

Revenu total

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts et des autres revenus, s'élevait à 101,9 M\$ au terme du trimestre terminé le 30 septembre 2015, en baisse de 7,8 M\$, par rapport au trimestre correspondant de 2014.

Ainsi, le revenu total du secteur Entreprises a atteint 56,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015, en hausse de 2,8 M\$, ou de 5,2 %, comparativement à la même période l'an dernier, alors qu'il s'élevait à 53,8 M\$. Cette performance est attribuable à la stratégie de croissance saine et prudente des affaires qui a entraîné une progression de l'encours du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements depuis le début de l'année. Ainsi, le revenu net d'intérêts généré par ce secteur a affiché une hausse de 3,4 M\$, ou de 9,6 %, comparativement au trimestre correspondant de 2014. Quant aux revenus provenant des activités de change, ils ont affiché une progression par rapport à la période correspondante de 2014, en raison de la croissance du volume de transactions. Cette hausse a été atténuée par la baisse des revenus de commissions de crédit. Notons qu'en 2014, ces revenus incluaient une importante transaction à titre d'agent dans un partenariat financier regroupant des institutions canadiennes, américaines et européennes.

Le revenu total du secteur Trésorerie Mouvement s'est élevé à 42,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015, en baisse de 11,3 M\$, comparativement à la même période l'an dernier. Ces résultats sont en partie attribuables à la diminution des revenus générés par les activités de négociation à la suite d'une forte volatilité des marchés financiers au cours du troisième trimestre de 2015. De plus, la baisse des revenus est attribuable à l'effet des importantes fluctuations des écarts entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères. Notons enfin que ces baisses ont été atténuées par la croissance des revenus générés par les activités de gestion de l'actif et du passif comparativement au même trimestre l'an dernier et par la hausse des revenus générés par le portefeuille d'actifs liquides en raison des gains plus élevés réalisés lors de la disposition de valeurs mobilières disponibles à la vente.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2015, la Caisse centrale a présenté un recouvrement de la provision pour pertes sur créances de 0,5 M\$, comparativement à une dotation à la provision de 15,2 M\$, pour la même période en 2014. Cette variation s'explique principalement par l'évolution favorable du profil de risque du portefeuille de prêts aux entreprises. La Caisse centrale a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. En effet, le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,03 % au terme du troisième trimestre de 2015.

Frais autres que d'intérêts et autre élément

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 40,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015, en hausse de 9,3 M\$, ou de 30,3 %, comparativement à la même période l'an dernier. Les frais d'ententes de services et impartition s'élevaient à 16,2 M\$ au terme du troisième trimestre, en hausse de 6,5 M\$ comparativement à la même période l'an dernier. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des investissements relatifs à l'amélioration des outils et des systèmes technologiques qui visent notamment le rehaussement de l'offre de services aux clients, pour mieux répondre à leurs besoins. Mentionnons également la hausse des frais liés aux salaires et avantages sociaux de 1,6 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2014.

Versements au réseau Desjardins et rémunération sur le capital social

En collaboration avec le réseau Desjardins, la Caisse centrale offre une gamme diversifiée de services financiers, notamment des transactions de change, de transferts de fonds, de financement ainsi que de lettres de crédit. Les sommes versées aux entités du Mouvement Desjardins à titre de ristournes à l'égard des transactions effectuées en collaboration avec celles-ci se sont élevées à 10,7 M\$ pour le troisième trimestre de 2015, en hausse de 0,3 M\$, par rapport à 2014 en raison principalement de la croissance de ces transactions.

Par ailleurs, selon la *Loi sur le Mouvement Desjardins*, le conseil d'administration de la Caisse centrale peut déclarer un intérêt sur les parts de capital dont il détermine les modalités de paiement. Ainsi, la Caisse centrale déclare, à titre de rémunération sur le capital social, un montant correspondant au moindre de son résultat net non consolidé ou de son résultat non distribué consolidé, y compris la récupération des impôts y afférents. La répartition de cette rémunération se fait au prorata du nombre de parts détenues par chacun des membres. Pour le troisième trimestre de 2015, une somme de 51,7 M\$ a été déclarée à titre de rémunération sur le capital social, comparativement à 50,2 M\$, pour la période correspondante de 2014.

Comparaison des neuf premiers mois de 2015 et de 2014

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, la Caisse centrale a présenté un résultat net de 192,3 M\$, en hausse de 56,6 M\$, par rapport à la période correspondante de 2014. Cette croissance, qui provient principalement de l'augmentation des revenus du secteur Trésorerie Mouvement et de la hausse du revenu net d'intérêts généré par le secteur Entreprises, a été réalisée malgré la croissance des frais autres que d'intérêts. La hausse du résultat net s'explique également par la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Revenu total

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts et des autres revenus, s'élevait à 345,3 M\$ au terme des neuf premiers mois de 2015, en hausse de 51,7 M\$, par rapport à la période correspondante de 2014. Soulignons que tous les secteurs de la Caisse centrale ont contribué à cette performance.

Le revenu total du secteur Entreprises a atteint 163,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, en hausse de 17,8 M\$, ou de 12,2 %, comparativement à la même période l'an dernier. Cette croissance découle principalement de la progression de 1,2 G\$ depuis le 31 décembre 2014 des encours du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, qui a permis de générer un revenu net d'intérêts supérieur de 15,1 M\$ à celui réalisé l'an dernier. Enfin, en raison de la croissance du volume de transactions, les revenus provenant des activités de change ont affiché une progression par rapport à la période correspondante de 2014.

Le revenu total du secteur Trésorerie Mouvement s'est élevé à 173,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, en hausse de 32,4 M\$, comparativement à la même période l'an dernier, alors qu'il avait atteint 140,8 M\$. Une part importante de ces résultats sont attribuables à l'effet des importantes fluctuations des écarts entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères. Par ailleurs, les revenus de la période courante ont également bénéficié de la croissance des revenus générés par les activités de change et de la gestion de l'appariement de l'actif et du passif. De plus, les revenus générés par le portefeuille d'actifs liquides sont également en hausse comparativement à l'an dernier en raison notamment des gains plus élevés réalisés lors de la disposition de valeurs mobilières disponibles à la vente. Notons toutefois que les revenus générés par les activités de négociation sont en baisse par rapport à la période correspondante de 2014 à la suite d'une forte volatilité des marchés financiers au cours du troisième trimestre de 2015.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, la Caisse centrale a enregistré une dotation à la provision pour pertes sur créances de 6,2 M\$, comparativement à 30,0 M\$, pour la même période en 2014. Cette baisse s'explique principalement par l'évolution favorable des paramètres utilisés dans le modèle d'évaluation de la provision collective ainsi que par l'amélioration de la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises. La Caisse centrale a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. En effet, le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,03 % au terme du troisième trimestre de 2015.

Frais autres que d'intérêts et autre élément

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 115,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, en hausse de 23,2 M\$, ou de 25,1 %, comparativement à la même période l'an dernier, alors qu'ils avaient atteint 92,6 M\$. Les frais d'ententes de services et impartition s'élevaient à 47,1 M\$ au terme des neuf premiers mois de l'exercice 2015, en hausse de 17,5 M\$ comparativement à la même période l'an dernier. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des investissements relatifs à l'amélioration des outils et des systèmes technologiques qui visent particulièrement le rehaussement de l'offre de services aux clients, pour mieux répondre à leurs besoins. Par ailleurs, les salaires et les avantages sociaux s'élevaient à 36,7 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, en hausse de 4,4 M\$ comparativement à la même période l'an dernier. Cette augmentation des frais associés au personnel s'explique notamment par l'indexation annuelle des salaires.

Globalement, l'indice de productivité de la Caisse centrale s'élevait à 33,5 % au terme des neuf premiers mois de l'exercice, comparativement à 31,5 % pour la même période en 2014. Cette variation de l'indice de productivité découle principalement de la hausse des frais autres que d'intérêts tel que mentionné précédemment.

Versements au réseau Desjardins et rémunération sur le capital social

En collaboration avec le réseau Desjardins, la Caisse centrale offre une gamme diversifiée de services financiers, notamment des transactions de change, de transferts de fonds, de financement ainsi que de lettres de crédit. Les sommes versées aux entités du Mouvement Desjardins à titre de ristournes à l'égard des transactions effectuées en collaboration avec celles-ci se sont élevées à 31,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, soit un montant comparable à la même période en 2014.

Par ailleurs, selon la *Loi sur le Mouvement Desjardins*, le conseil d'administration de la Caisse centrale peut déclarer un intérêt sur les parts de capital dont il détermine les modalités de paiement. Ainsi, la Caisse centrale déclare, à titre de rémunération sur le capital social, un montant correspondant au moindre de son résultat net non consolidé ou de son résultat non distribué consolidé, y compris la récupération des impôts y afférents. La répartition de cette rémunération se fait au prorata du nombre de parts détenues par chacun des membres. Au terme des neuf premiers mois de l'exercice 2015, une somme de 191,6 M\$ a été déclarée à titre de rémunération sur le capital social, comparativement à 128,0 M\$ pour la période correspondante de 2014. Au 30 septembre 2015, un montant de 191,6 M\$ était inscrit au bilan consolidé à titre de rémunération sur le capital social à payer.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres de la Caisse centrale.

RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES

(en milliers de dollars et en pourcentage)	2015			2014				2013
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
ÉTAT DU RÉSULTAT								
Revenu net d'intérêts	79 263 \$	78 137 \$	78 889 \$	73 239 \$	73 523 \$	69 879 \$	69 261 \$	67 036 \$
Autres revenus	22 595	31 983	54 386	22 207	36 142	20 740	23 960	25 901
Dotations à la provision pour pertes sur créances (recouvrement)	(529)	10 546	(3 779)	(2 478)	15 183	5 901	8 915	(3 637)
Frais autres que d'intérêts	40 058	38 018	37 725	37 921	30 735	32 368	29 491	33 200
Autres versements au réseau Desjardins	10 725	10 149	10 490	10 797	10 399	10 470	10 201	10 160
Résultat d'exploitation	51 604 \$	51 407 \$	88 839 \$	49 206 \$	53 348 \$	41 880 \$	44 614 \$	53 214 \$
Impôts sur le résultat	12 373	12 479	22 233	6 983	14 226	10 329	10 748	12 937
Recouvrement d'impôt relatif à la rémunération sur le capital social	(12 966)	(12 991)	(21 560)	(12 085)	(12 191)	(9 221)	(9 720)	(12 242)
Résultat net	52 197 \$	51 919 \$	88 166 \$	54 308 \$	51 313 \$	40 772 \$	43 586 \$	52 519 \$
Total de l'actif	54 156 160 \$	50 851 214 \$	50 477 290 \$	44 323 432 \$	42 434 075 \$	39 884 553 \$	40 199 147 \$	34 783 700 \$
Ratios								
Fonds propres de la catégorie 1A	15,0 %	15,7 %	13,4 %	13,8 %	13,1 %	14,2 %	14,7 %	14,5 %
Fonds propres de la catégorie 1	14,9 %	15,7 %	13,4 %	13,8 %	13,0 %	14,2 %	14,7 %	14,5 %
Total des fonds propres	15,4 %	16,2 %	13,9 %	14,3 %	13,5 %	14,6 %	15,1 %	15,1 %

REVUE DU BILAN**GESTION DU BILAN****BILAN CONSOLIDÉ**

(en milliers de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2015		Au 31 décembre 2014	
Actif				
Trésorerie, dépôts auprès d'institutions financières et valeurs mobilières	8 985 206 \$	16,6 %	7 749 269 \$	17,5 %
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	3 867 450	7,1	1 029 144	2,3
Prêts	35 471 391	65,5	31 384 127	70,8
Autres actifs	5 832 113	10,8	4 160 892	9,4
Total de l'actif	54 156 160 \$	100,0 %	44 323 432 \$	100,0 %
Passif et avoir des membres				
Dépôts	42 023 517 \$	77,5 %	35 447 929 \$	79,9 %
Autres passifs	9 018 040	16,7	6 059 439	13,7
Avoir des membres	3 114 603	5,8	2 816 064	6,4
Total du passif et de l'avoir des membres	54 156 160 \$	100,0 %	44 323 432 \$	100,0 %

ACTIF TOTAL

Au 30 septembre 2015, l'actif total de la Caisse centrale s'élevait à 54,2 G\$, comparativement à 44,3 G\$ au 31 décembre 2014. Comme expliqué ci-après, cette hausse de 9,9 G\$ de l'actif provient en grande partie de la croissance des prêts et de l'augmentation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et des instruments financiers dérivés. Ces derniers sont présentés au bilan consolidé, au poste « Autres actifs ».

TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

Les liquidités, qui sont composées de la trésorerie, des dépôts auprès d'institutions financières ainsi que des valeurs mobilières, atteignaient 9,0 G\$ au 30 septembre 2015, comparativement à 7,7 G\$ au 31 décembre 2014. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation des valeurs mobilières détenues pour les activités de négociation.

VALEURS MOBILIÈRES ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE

Au 30 septembre 2015, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente s'établissaient à 3,9 G\$, comparativement à 1,0 G\$ au 31 décembre 2014. Cette augmentation de 2,8 G\$ s'explique principalement par des liquidités additionnelles provenant d'émissions de billets à court et à moyen termes depuis le début de l'année.

PRÊTS

Le portefeuille de prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, s'établissait à 36,1 G\$ au 30 septembre 2015, en hausse de 3,8 G\$, ou de 11,9 %, comparativement au 31 décembre 2014. Poursuivant son rôle de trésorier du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale a continué d'assurer le refinancement de la Fédération et des autres entités du réseau Desjardins. Ainsi, depuis le début de 2015, l'encours des prêts accordés à ces entités a augmenté de 3,1 G\$, pour s'établir à 26,6 G\$ au 30 septembre 2015. Soulignons que ces prêts représentent près de la moitié de l'actif de la Caisse centrale.

De plus, la poursuite des efforts consacrés par le secteur Entreprises au développement prudent des affaires a permis au portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, d'afficher une croissance de 0,9 G\$, ou de 13,0 %, depuis le début de l'année, et d'atteindre 7,9 G\$ au 30 septembre 2015.

PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

(en milliers de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2015		Au 31 décembre 2014	
Membres et autres entités du réseau Desjardins	26 626 032 \$	75,0 %	23 551 140 \$	74,9 %
Particuliers	1 577 829	4,4	1 724 923	5,5
Entreprises et gouvernements	7 333 691	20,6	6 173 285	19,6
	35 537 552	100,0 %	31 449 348	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts	(66 161)		(65 221)	
Total des prêts par catégories d'emprunteurs	35 471 391 \$		31 384 127 \$	
Prêts garantis et/ou assurés ⁽¹⁾	2 505 296 \$		2 540 611 \$	

⁽¹⁾ Prêts qui incluent une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur public ou privé ou d'un gouvernement.

Qualité du crédit

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit de la Caisse centrale sont présentés dans la section « Gestion des risques » à la page 14 de ce rapport de gestion.

AUTRES ACTIFS

Au 30 septembre 2015, les autres actifs s'établissaient à 5,8 G\$, en hausse de 1,7 G\$, ou de 40,2 %, depuis le 31 décembre 2014. La juste valeur des actifs liés aux instruments financiers dérivés a augmenté de 1,6 G\$, ou de 53,5 %, depuis le 31 décembre 2014 en raison principalement de l'impact de l'évolution des taux d'intérêt ainsi que de la dépréciation du dollar canadien. Quant aux engagements de clients en contrepartie d'acceptations, ils ont atteint 0,6 G\$ au 30 septembre 2015, comparativement à 0,9 G\$ au 31 décembre 2014.

DÉPÔTS

Au 30 septembre 2015, l'encours des dépôts de la Caisse centrale s'élevait à 42,0 G\$, comparativement à 35,4 G\$ au 31 décembre 2014. Cette augmentation de 6,6 G\$ s'explique principalement par les différentes émissions de titres effectuées au cours des neuf premiers mois de 2015 sur les marchés américain, canadien et européen, qui ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds du Mouvement Desjardins et de la clientèle.

D'autres renseignements sur les émissions de titres de la Caisse centrale sont présentés à la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

DÉPÔTS

(en milliers de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2015		Au 31 décembre 2014	
Particuliers	151 600 \$	0,4 %	153 718 \$	0,4 %
Entreprises et gouvernements	35 298 635	84,0	31 326 783	88,4
Institutions de dépôts	6 573 282	15,6	3 967 428	11,2
Total des dépôts	42 023 517 \$	100,0 %	35 447 929 \$	100,0 %

AUTRES PASSIFS

Au 30 septembre 2015, les autres passifs s'établissaient à 9,0 G\$, en hausse de 3,0 G\$, ou de 48,8 %, depuis le 31 décembre 2014. Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat ainsi que ceux relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ont augmenté respectivement de 1,1 G\$ et de 0,9 G\$ depuis la fin de l'exercice 2014. Cette hausse est attribuable en grande partie à la croissance des positions détenues dans le cadre des activités de négociation. Enfin, la croissance des autres passifs s'explique par l'augmentation de la juste valeur des passifs liés aux instruments financiers dérivés découlant de l'impact de l'évolution des taux d'intérêt ainsi que de la dépréciation du dollar canadien.

AVOIR DES MEMBRES

Dans le but de maintenir une saine capitalisation et ainsi de conserver une marge de manœuvre suffisante pour soutenir la croissance du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale a procédé à une émission de parts de capital social d'un montant de 300,0 M\$ au cours du deuxième trimestre de 2015 et a ainsi porté le total de son capital social à 3,1 G\$.

GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris celle de la Caisse centrale. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate par rapport aux cibles de rentabilité, aux objectifs de croissance, aux attentes des agences de notation et aux exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

La Caisse centrale préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux normes établies par la Fédération. Cette gestion prudente du capital de la Caisse centrale se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

La crise financière mondiale a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1^{er} janvier 2013.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier, et les affecter à ses composantes, établir les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Le Mouvement Desjardins a conçu un programme de simulations de crise. L'objectif de ce dernier est d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques à l'égard de l'ensemble des composantes du Mouvement, et d'évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si la cible minimale, établie selon le plan de capitalisation, est adéquate en regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé.

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques pour veiller à ce que le Mouvement soit doté d'une base de fonds propres suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances et Direction financière prépare annuellement, avec l'appui des composantes du Mouvement, un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres. Dans le cadre de ces travaux, la Caisse centrale prépare annuellement son propre plan de capitalisation.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires de la Caisse centrale sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Accord de Bâle III

L'article 46 de *la Loi sur le Mouvement Desjardins* stipule que la Caisse centrale doit maintenir un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente, conformément aux normes de la Fédération. Ces normes doivent, avant d'entrer en vigueur, être approuvées par l'AMF. La norme sur la suffisance du capital de la Caisse centrale reprend de façon analogue les exigences de la ligne directrice émise par l'AMF.

Ainsi, le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Caisse centrale est de 7 %. De plus, le ratio de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 8,5 % et à 10,5 %. Ces ratios minimaux incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

Par ailleurs, le ratio de levier minimal que doit maintenir la Caisse centrale est de 3 %. Ce ratio se définit comme étant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions sur opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les autres expositions hors bilan. Le nouveau ratio de levier remplace le ratio fonds propres/actifs depuis le 1^{er} janvier 2015.

Respect des exigences

Le 19 décembre 2014, l'entente en vertu de laquelle les fédérations membres de la Caisse centrale s'étaient engagées à maintenir le total des fonds propres de la Caisse centrale à un montant permettant le maintien de ses ratios de capitalisation à un niveau minimum égal aux normes établies a été remplacée par une nouvelle entente. Cette dernière a pour objectif d'intégrer pleinement les nouvelles règles de Bâle III et également de tenir compte de l'évolution de la réglementation applicable aux coopératives de services financiers désignées comme des institutions financières d'importance systémique intérieure.

Ainsi, en vertu de cette entente, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. s'engagent à maintenir le capital de base de la Caisse centrale à un niveau lui permettant de maintenir ses ratios au-dessus des seuils suivants :

- Ratio de levier : niveau minimum excédant de 0,5 % les exigences réglementaires minimales
- Ratio de fonds propres de la catégorie 1A : 8 %
- Ratio de fonds propres de la catégorie 1 : 9,5 %
- Ratio du total des fonds propres : 11,5 %

Au 30 septembre 2015, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres de la Caisse centrale, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 15,0 %, de 14,9 % et de 15,4 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 4,7 %. La Caisse centrale respectait l'ensemble des exigences en matière de fonds propres auxquelles elle était soumise au 30 septembre 2015.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les soldes de fonds propres, les ratios de fonds propres, l'évolution des fonds propres au cours de la période ainsi que les actifs pondérés en fonction des risques.

Au cours du deuxième trimestre de 2015, la Caisse centrale a procédé à l'émission de parts de capital A d'un montant de 300,0 M\$.

FONDS PROPRES

(en milliers de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
Fonds propres de la catégorie 1⁽¹⁾		
Parts de capital admissibles	3 042 821 \$	2 742 821 \$
Réserve générale	1 467	1 467
Résultat non distribué	6 530	2 322
Cumul des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	22 162	28 420
Déductions ⁽³⁾	(21 163)	(23 626)
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽¹⁾	3 051 817 \$	2 751 404 \$
Fonds propres de la catégorie 2		
Provisions collectives admissibles	115 506 \$	109 306 \$
Parts de qualification admissibles	3	3
Total des fonds propres de la catégorie 2	115 509 \$	109 309 \$
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	3 167 326 \$	2 860 713 \$
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	15,0 %	13,8 %
Fonds propres de la catégorie 1	14,9 %	13,8 %
Total des fonds propres	15,4 %	14,3 %
Fonds propres/actifs ⁽⁴⁾	s.o.	6,4 %
Levier ⁽⁴⁾	4,7 %	s.o.

⁽¹⁾ Les fonds propres inclus dans la catégorie 1 sont tous de la catégorie 1A. La Caisse centrale ne possède aucun élément de fonds propres de la catégorie 1B.

⁽²⁾ À l'exclusion de la portion liée à la réserve de couverture de flux de trésorerie.

⁽³⁾ Correspondent aux actifs incorporels tels que les logiciels.

⁽⁴⁾ Le ratio fonds propres/actifs a été remplacé par le nouveau ratio de levier le 1^{er} janvier 2015.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Pour la période de neuf mois terminée le

(en milliers de dollars)	30 septembre 2015
Fonds propres de la catégorie 1⁽¹⁾	
Solde au début de la période	2 751 404 \$
Parts de capital admissibles	300 000
Croissance de la réserve générale et du résultat non distribué ⁽²⁾	4 208
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(6 258)
Déductions	2 463
Solde à la fin de la période	3 051 817
Fonds propres de la catégorie 2	
Solde au début de la période	109 309
Provisions collectives admissibles	6 200
Solde à la fin de la période	115 509
Total des fonds propres	3 167 326 \$

⁽¹⁾ Les fonds propres inclus dans la catégorie 1 sont tous de la catégorie 1A. La Caisse centrale ne possède aucun élément de fonds propres de la catégorie 1B.

⁽²⁾ Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

(en milliers de dollars et en pourcentage)

	Au 30 septembre 2015			Au 31 décembre 2014
	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Taux de pondération moyen	Actifs pondérés en fonction des risques
Risque de crédit				
Emprunteurs souverains	6 602 552 \$	- \$	- %	- \$
Institutions financières	33 389 262	6 938 976	21	6 109 856
Entreprises	10 368 247	9 945 619	96	9 579 218
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	368
Prêts hypothécaires	137 292	48 976	36	51 702
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	2 453	1 840	75	444
Titrisation	1 192 920	317 168	27	238 584
Portefeuille de négociation	704 250	244 284	35	196 522
Autres actifs ⁽²⁾	5 263 485	1 293 476	25	1 132 886
Total du risque de crédit	57 660 461 \$	18 790 339 \$	33 %	17 309 580 \$
Risque de position lié au taux d'intérêt		1 156 337 \$		2 218 425 \$
Risque de devise		78 688		68 413
Exigences supplémentaires liées à d'autres risques ⁽³⁾		14 138		462
Total du risque de marché		1 249 163 \$		2 287 300 \$
Risque opérationnel⁽⁴⁾		690 805 \$		615 360 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques		20 730 307 \$		20 212 240 \$
Actifs pondérés en fonction des risques (APR) après les dispositions transitoires pour la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)⁽⁵⁾				
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A		20 404 214 \$		19 868 483 \$
APR pour les fonds propres de la catégorie 1		20 467 621		19 932 437
APR pour le total des fonds propres		20 521 970		20 028 370

⁽¹⁾ Exposition nette après atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions spécifiques selon l'approche standard, mais non selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

⁽²⁾ Depuis le 1^{er} janvier 2014, les autres actifs comprennent la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit.

⁽³⁾ Les autres risques comprennent le risque de position lié aux titres de propriété, le risque lié aux produits de base et le risque lié aux expositions sur les options.

⁽⁴⁾ L'approche indicateur de base a été utilisée pour évaluer le risque opérationnel.

⁽⁵⁾ Les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte des exigences relatives à la charge AEC sont appliqués au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2014. Ils sont respectivement de 64 %, de 71 %, et de 77 %.

ARRANGEMENTS HORS BILAN**Entités structurées**

La Caisse centrale procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer son capital. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Il est fréquent que leurs capitaux propres soient insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elles ont souvent recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan consolidé de la Caisse centrale si celle-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées sont fournis ci-dessous.

Titrisation

La Caisse centrale participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada, soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 10 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés annuels fournit plus de renseignements sur les actifs financiers cédés par la Caisse centrale dans le cadre des opérations de titrisation. Au 30 septembre 2015, l'encours des titres hypothécaires adossés émis par la Caisse centrale et vendus à la FCH totalisait 6,6 G\$, comparativement à 6,4 G\$ au 31 décembre 2014.

GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES

La Caisse centrale est exposée à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque lié aux régimes de retraite, au risque environnemental ainsi qu'au risque lié à l'environnement réglementaire et juridique.

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour la Caisse centrale et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. La Caisse centrale considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une culture au sein de laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2015, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques de la Caisse centrale en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels la Caisse centrale est exposée (y compris le risque stratégique, le risque de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ainsi que le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 26 à 46 du rapport annuel 2014.

L'objectif de la Caisse centrale en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, la Caisse centrale s'est dotée d'un Cadre de gestion intégrée des risques qui vise à donner à sa haute direction et au conseil d'administration un niveau de confiance et d'aisance acceptable quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

Ce cadre de gestion des risques est cohérent avec celui du Mouvement et couvre l'ensemble des activités de la Caisse centrale. Tout comme le Mouvement, la Caisse centrale privilégie une approche globale et coordonnée pour gérer ses risques de façon intégrée, c'est-à-dire en tenant compte des interrelations et des interdépendances entre les différents risques.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.

La Caisse centrale est exposée au risque de crédit par ses prêts directs aux entreprises, aux secteurs publics et parapublics et aux particuliers. De plus, elle est exposée par divers autres engagements, dont les lettres de crédit et les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les valeurs mobilières.

Qualité du portefeuille de prêts

La Caisse centrale continue de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Au 30 septembre 2015, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 10,0 M\$, en baisse de 3,9 M\$, depuis le 31 décembre 2014. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,03 % au terme du troisième trimestre de 2015, comparativement à 0,04 % au 31 décembre 2014.

Les provisions individuelles pour pertes sur prêts, qui totalisaient 3,0 M\$ au 30 septembre 2015, ont permis d'obtenir un taux global de couverture de 30,0 % du portefeuille de prêts douteux bruts, alors que ce ratio était de 16,4 % au 31 décembre 2014.

Quant à la provision collective, elle s'établissait à 63,2 M\$ au 30 septembre 2015, en légère hausse par rapport à celle de 62,9 M\$ enregistrée à la fin de 2014. De plus, une provision liée au risque relatif à des arrangements hors bilan de 52,4 M\$ au 30 septembre 2015 a été comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres » du bilan consolidé, comparativement à 46,4 M\$ au 31 décembre 2014, cette hausse ayant été occasionnée par la croissance des engagements de crédit. La provision collective reflète la meilleure estimation quant aux provisions pour pertes sur les prêts qui n'ont pas encore été désignés comme étant des prêts douteux sur le plan individuel.

PRÊTS DOUTEUX BRUTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

(en milliers de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2015			Au 31 décembre 2014
	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Prêts douteux nets
Membres et autres entités du réseau Desjardins	26 626 032 \$	- \$	- \$	- \$
Particuliers	1 577 829	2 040	618	5 706
Entreprises et gouvernements	7 333 691	7 915	2 373	5 880
Total	35 537 552 \$	9 955 \$	2 991 \$	11 586 \$
En pourcentage des prêts bruts		0,03 %		0,02 %

TAUX DE COUVERTURE INDIVIDUELLE

(en pourcentage)	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
Particuliers	30,3 %	- %
Entreprises et gouvernements	30,0	27,9
Taux de couverture du portefeuille de prêts douteux	30,0	16,4

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Le Bureau de la gestion des risques du Mouvement détermine les montants maximaux d'exposition par contreparties et par émetteurs à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes, y compris la Caisse centrale, en fonction de leurs besoins.

La Caisse centrale est principalement exposée au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. L'exposition de la Caisse centrale aux institutions financières européennes et américaines est faible et son exposition à la dette souveraine est concentrée au Canada et aux États-Unis.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

La Caisse centrale est principalement exposée au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de négociation. Elle a adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse centrale est exposée au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique de l'avoir des membres. Ce risque est la principale composante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles de la Caisse centrale autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'elle détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

Une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique de l'avoir des membres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts, de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique de l'avoir des membres de la Caisse centrale.

SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT (AVANT IMPÔTS)

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2015		Au 30 juin 2015		Au 30 septembre 2014	
	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique de l'avoir des membres ⁽²⁾	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique de l'avoir des membres ⁽²⁾	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique de l'avoir des membres ⁽²⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(12) \$	(3 139) \$	(2 704) \$	(4 051) \$	2 021 \$	(1 366) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base ⁽³⁾	(32 136)	25 481	(18 053)	3 995	599	1 401

⁽¹⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽²⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽³⁾ Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et des clients de la Caisse centrale et selon l'application des politiques sur la gestion du risque de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan consolidé sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et l'avoir des membres. Les pratiques de gestion de la Caisse centrale reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

Gestion du risque de change

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, la Caisse centrale peut s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de ses activités d'intermédiation avec les membres et les clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change, et un suivi est effectué par le Bureau de la gestion des risques. De plus, la Caisse centrale utilise, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de lui permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle de la Caisse centrale à ce risque est faible, car la majorité des opérations est effectuée en dollars canadiens.

Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est encadrée par une politique spécifique. Cette politique précise les facteurs de risques qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, la Caisse centrale calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que l'effet de diversification. Le risque de taux d'intérêt, le risque spécifique de taux d'intérêt et le risque de change représentent les trois catégories de risques auxquelles est exposée la Caisse centrale. Ces facteurs de risques sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

VaR PAR CATÉGORIES DE RISQUES (PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION)

(en milliers de dollars)	Pour le trimestre terminé le				Pour les trimestres terminés le			
	30 septembre 2015				30 juin 2015		30 septembre 2014	
	Au 30 septembre 2015	Moyenne	Haut	Bas	Au 30 juin 2015	Moyenne	Au 30 septembre 2014	Moyenne
Change	447 \$	365 \$	984 \$	34 \$	407 \$	450 \$	434 \$	474 \$
Taux d'intérêt	1 960	1 191	2 078	805	942	1 430	698	825
Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾	2 897	3 415	3 954	2 795	3 334	3 980	2 323	2 537
Effet de diversification ⁽²⁾	(3 287)	(3 694)	s. o. ⁽³⁾	s. o. ⁽³⁾	(3 634)	(4 321)	(2 686)	(2 867)
VaR globale	2 017 \$	1 277 \$	2 132 \$	808 \$	1 049 \$	1 539 \$	769 \$	969 \$
VaR globale en période de tension	6 567 \$	5 941 \$	7 926 \$	3 672 \$	6 724 \$	7 500 \$	6 600 \$	5 322 \$

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽³⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 1,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015, en baisse de 0,3 M\$ par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2015. Celle-ci s'explique principalement par une diminution de 0,2 M\$ de la moyenne de la VaR associée aux taux d'intérêt. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 5,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015, en baisse de 1,6 M\$, par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2015. Cette baisse est attribuable essentiellement à une diminution de 1,1 M\$ de la moyenne de la VaR de change en période de tension. Il est à noter qu'il n'y a eu aucun changement de modèle ni d'hypothèse au cours des périodes présentées.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

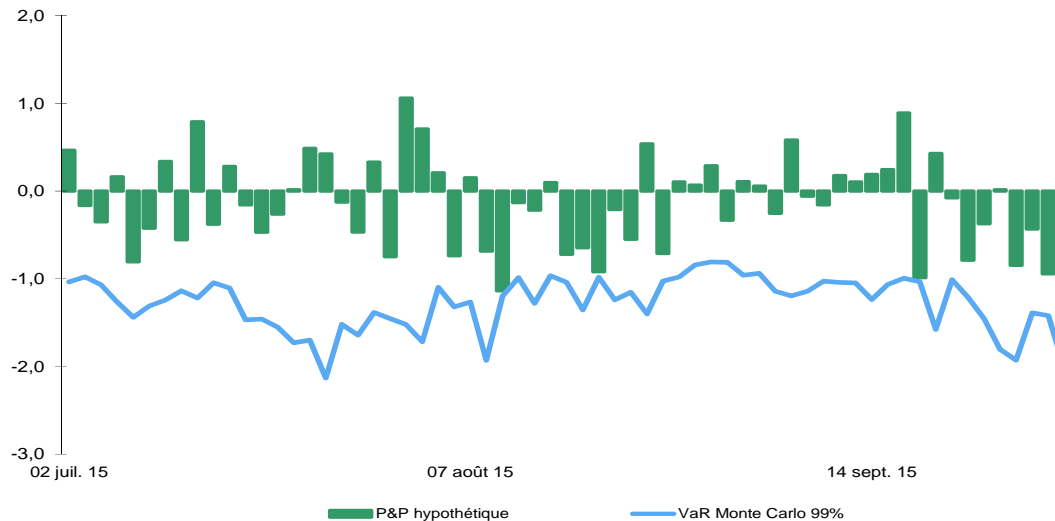
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats hypothétiques correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

La Caisse centrale effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités. Au cours du troisième trimestre de 2015, aucun dépassement du P&P hypothétique n'a eu lieu.

VaR PAR RAPPORT AU P&P HYPOTHÉTIQUE DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

(en millions de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes.

L'approche servant à évaluer le risque lié à des événements peu probables, mais plausibles, passe par l'utilisation, à des intervalles réguliers, d'un programme de simulations de crise (analyses de sensibilité, scénarios historiques et scénarios hypothétiques). Les résultats de ces simulations sont analysés conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations de crise est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse centrale de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.

La Caisse centrale est exposée au risque de liquidité en tant que trésorier du Mouvement Desjardins. La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement et la Caisse centrale ont établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Les règles relatives à la mise en application des exigences liées au ratio NSFR ont été finalisées en octobre 2014 et devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Le Mouvement entend respecter le ratio NSFR à son entrée en vigueur.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 121,7 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015 comparativement à un ratio de 122,0 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnels à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence. Il est à noter que le gouvernement fédéral a adopté un projet de loi qui modifie plusieurs lois fédérales pour limiter les moyens d'intervention fédéraux à l'endroit des sociétés coopératives de crédit provinciales. Ces modifications ne sont pas actuellement en vigueur. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la section « Évolution du contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidité réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doivent maintenir le Mouvement, le réseau des caisses et la Caisse centrale sont spécifiquement prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par le secteur de la Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

Sources de refinancement

Le financement de base, qui inclut le capital et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité de la Caisse centrale. Le financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts présentés au bilan consolidé s'élevait à 42,0 G\$ au 30 septembre 2015, en hausse de 6,6 G\$ depuis le 31 décembre 2014. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Revue du bilan » de ce rapport de gestion.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

DURÉES À L'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DU FINANCEMENT DE GROS

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2015								Au 31 décembre 2014
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	1 745 753 \$	470 244 \$	66 612 \$	16 441 \$	2 299 050 \$	- \$	- \$	2 299 050 \$	1 496 345 \$
Papier commercial	3 565 010	2 724 994	-	-	6 290 004	-	-	6 290 004	8 312 897
Billets à moyen terme	1 067 169	-	-	-	1 067 169	3 947 077	6 116 600	11 130 846	7 097 111
Titrisation de créances hypothécaires	-	731 761	-	809 022	1 540 783	1 335 034	5 094 266	7 970 083	6 984 899
Obligations sécurisées	-	-	1 333 980	-	1 333 980	2 000 005	2 974 790	6 308 775	5 694 109
Total	6 377 932 \$	3 926 999 \$	1 400 592 \$	825 463 \$	12 530 986 \$	7 282 116 \$	14 185 656 \$	33 998 758 \$	29 585 361 \$
Dont :									
Garantis	- \$	731 761 \$	1 333 980 \$	809 022 \$	2 874 763 \$	3 335 039 \$	8 069 056 \$	14 278 858 \$	12 679 008 \$
Non garantis	6 377 932	3 195 238	66 612	16 441	9 656 223	3 947 077	6 116 600	19 719 900	16 906 353

Le total du financement de gros a augmenté de 4,4 G\$ par rapport au 31 décembre 2014. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance des billets à moyen terme.

De plus, la Caisse centrale diversifie ses sources de refinancement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées.

FINANCEMENT DE GROS PAR DEVISES

(en milliers de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2015		Au 31 décembre 2014	
Dollars canadiens	14 943 013 \$	44,0 %	12 295 457 \$	41,5 %
Dollars américains	13 816 274	40,6	14 492 065	49,0
Autres	5 239 471	15,4	2 797 839	9,5
	33 998 758 \$	100,0 %	29 585 361 \$	100,0 %

Programmes et stratégies de refinancement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale répond aux besoins des membres et des clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours des neuf premiers mois de 2015, la Caisse centrale a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement grâce à la rigueur de sa politique de trésorerie et à la solidité de ses refinancements institutionnels.

En vue de bénéficier d'un refinancement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Caisse centrale maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un refinancement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Caisse centrale sont les suivants :

PRINCIPAUX PROGRAMMES DE REFINANCEMENT

Au 30 septembre 2015

Programmes de refinancement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	7 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	5 milliards d'euros ⁽¹⁾
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	10 milliards de dollars US
Billets à moyen terme (multidevises)	7 milliards d'euros

⁽¹⁾ Le montant maximal autorisé couvre le Programme d'obligations sécurisées structuré (2011) et le Programme d'obligations sécurisées législatif (2014) de la Caisse centrale.

La Caisse centrale a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 983,9 M\$ au cours des neuf premiers mois de 2015. Durant la même période, elle a également procédé à trois émissions par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises, soit deux émissions d'un montant total de 1,3 G d'euros sur le marché européen et une émission de 1,0 G\$ US sur le marché américain, ainsi qu'à une émission de billets à moyen terme sur le marché canadien d'un montant de 1,5 G\$.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de refinancement à moyen terme de la Caisse centrale s'élevait à 25,4 G\$ au 30 septembre 2015, comparativement à 19,8 G\$ au 31 décembre 2014. L'encours de ces émissions est présenté au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis

Les cotes de crédit de la Caisse centrale ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles contribuent au renforcement de la crédibilité et de la réputation du Mouvement Desjardins auprès des investisseurs institutionnels et des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur propre méthodologie, qui comprend plusieurs critères d'analyse comme la capitalisation et la qualité des actifs, mais également des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent principalement le Mouvement Desjardins sur une base cumulée puisque les cotes de crédit de la Caisse centrale sont adossées à la solidité financière du Mouvement. Les agences reconnaissent la capitalisation du Mouvement Desjardins, la stabilité de ses excédents d'exploitation, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs.

Le 23 janvier 2015, Fitch a confirmé les cotes de la Caisse centrale, assorties d'une perspective stable.

Le 30 avril 2015, Moody's a confirmé les cotes de la Caisse centrale. Tout comme pour les six grandes banques canadiennes, la perspective des cotes de la Caisse centrale est négative depuis juin 2014.

Le 30 juin 2015, Standard & Poor's (S&P) a confirmé les cotes de la Caisse centrale. Elle a révisé la perspective de ces cotes, la faisant passer de « stable » à « négative », tout comme elle l'avait fait pour les six grandes banques canadiennes en août 2014.

Le 21 août 2015, DBRS a confirmé les cotes de la Caisse centrale, assorties d'une perspective négative. L'agence avait révisé la perspective de ces cotes, la faisant passer de « stable » à « négative » le 20 mai 2015, tout comme celle des cotes des six grandes banques canadiennes.

Moody's, DBRS et S&P expliquent leur décision d'apposer une perspective négative aux cotes de la Caisse centrale, et à celles des six grandes banques canadiennes, par la réduction possible du soutien gouvernemental aux institutions financières d'importance systémique en lien avec le régime de recapitalisation interne proposé par le gouvernement canadien.

La Caisse centrale continue de bénéficier de cotes de crédit qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Court terme	R-1 (élevé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Caisse centrale. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses opérations et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Dans l'éventualité où la cote de crédit de la Caisse centrale serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation, cette dernière serait dans l'obligation de fournir des garanties de 1,2 G\$ afin de respecter ses engagements liés au programme des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) restructurés dans l'Accord de Montréal. Lors d'une telle situation, la mise en garantie d'actifs diminuerait les réserves de liquidités de la Caisse centrale d'un montant équivalant à la valeur des garanties déposées, ces dernières se trouvant dès lors grevées et donc non utilisables. Ce montant demeurera en vigueur jusqu'à l'échéance de l'Accord de Montréal en janvier 2017.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant, entre autres, par des pertes, la non-atteinte des objectifs ou des conséquences négatives sur la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparties. Il peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques (cybercriminalité) ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Bien que ce risque ne puisse être complètement éliminé, des mécanismes sont en place au sein du Mouvement Desjardins afin de le maintenir à un niveau acceptable.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la reddition de comptes le concernant, conformément à l'appétit et à la tolérance de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion des risques.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

À l'instar de la tendance mondiale, le risque technologique est considéré comme un risque opérationnel important par le Mouvement Desjardins. Afin de mieux gérer ce risque, un cadre de gestion spécifique a été mis en place. Ce cadre est cohérent avec le cadre de gestion du risque opérationnel et est soutenu par un cadre de contrôles spécifique.

INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2015			Au 31 décembre 2014		
	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative
Swaps sur défaillance de crédit ⁽¹⁾	300 175 \$	3 140 \$	- \$	274 015 \$	4 088 \$	- \$
Swaps sur rendement total ⁽²⁾	84 074	4 910	593	1 259 783	352	4 307

⁽¹⁾ Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés au bilan consolidé comme des instruments financiers dérivés.

⁽²⁾ Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan consolidé comme des instruments financiers dérivés.

STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER ET PRÊTS À RISQUE

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
Structures de financement à levier ⁽¹⁾	262 132 \$	226 535 \$
Prêts à risque de catégorie Alt-A ⁽²⁾	30 756	28 528
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles ⁽³⁾	1 961	1 517

⁽¹⁾ Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

⁽²⁾ Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts - Particuliers », et sont évalués au coût amorti.

⁽³⁾ Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Aucun de ces prêts n'est actuellement en défaut. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts - Particuliers », et sont évalués au coût amorti.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Au cours de la période intermédiaire terminée le 30 septembre 2015, la Caisse centrale n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités. L'information sur les intervenants et leurs responsabilités liées à ces contrôles est présentée à la page 47 du rapport annuel 2014.

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse centrale offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses sociétés associées et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, elle verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

La Caisse centrale a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à la Caisse centrale.

Les transactions entre parties liées sont expliquées à la note complémentaire 28 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés annuels, aux pages 114 et 115 du rapport annuel 2014 de la Caisse centrale.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables de la Caisse centrale est essentielle à la compréhension des états financiers consolidés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Caisse centrale, aux pages 64 à 76 du rapport annuel 2014.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Caisse centrale du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 48 à 52 du rapport annuel 2014 fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine.

Aucun changement significatif n'a été apporté à ces jugements, à ces estimations, à ces hypothèses et à ces méthodes comptables au cours des neuf premiers mois de 2015.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur le 31 décembre 2014, sont présentés à la note complémentaire 4 « Modifications comptables futures » des états financiers consolidés annuels de la Caisse centrale, à la page 77 du rapport annuel 2014. L'IASB a publié depuis la décision suivante :

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

Le 22 juillet 2015, l'IASB a confirmé à l'unanimité sa proposition de reporter aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2018 la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15. La Caisse centrale évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette norme.

BILAN CONSOLIDÉ

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		269 372 \$	537 581 \$
Valeurs mobilières	5		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat		2 594 744	1 411 103
Titres disponibles à la vente		6 121 090	5 800 585
		8 715 834	7 211 688
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente		3 867 450	1 029 144
Prêts	6		
Membres et autres entités du réseau Desjardins		26 626 032	23 551 140
Particuliers		1 577 829	1 724 923
Entreprises et gouvernements		7 333 691	6 173 285
		35 537 552	31 449 348
Provision pour pertes sur prêts	6	(66 161)	(65 221)
		35 471 391	31 384 127
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		612 650	858 200
Instruments financiers dérivés	9	4 493 110	2 926 917
Actifs d'impôt différé		49 767	45 875
Autres		676 586	329 900
		5 832 113	4 160 892
TOTAL DE L'ACTIF		54 156 160 \$	44 323 432 \$
PASSIF ET AVOIR DES MEMBRES			
PASSIF			
Dépôts	8		
Particuliers		151 600 \$	153 718 \$
Entreprises et gouvernements		35 298 635	31 326 783
Institutions de dépôts		6 573 282	3 967 428
		42 023 517	35 447 929
Autres passifs			
Acceptations		612 650	858 200
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		1 581 323	725 081
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat		1 457 963	390 577
Instruments financiers dérivés	9	2 597 905	2 191 989
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies		38 073	42 618
Autres		2 730 126	1 850 974
		9 018 040	6 059 439
TOTAL DU PASSIF		51 041 557	41 507 368
AVOIR DES MEMBRES			
Capital social		3 087 206	2 787 206
Résultat non distribué		6 530	2 322
Cumul des autres éléments du résultat global	10	19 400	25 069
Réserve générale		1 467	1 467
TOTAL DE L'AVOIR DES MEMBRES		3 114 603	2 816 064
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES MEMBRES		54 156 160 \$	44 323 432 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Au nom du conseil d'administration de la Caisse centrale Desjardins,

Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA
Présidente du conseil

Denis Paré, LL.L., D.D.N.
Vice-président du conseil

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Note	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
		2015	2014	2015	2014
REVENU D'INTÉRÊTS					
Prêts		174 990 \$	147 056 \$	518 319 \$	419 145 \$
Valeurs mobilières		40 283	44 332	119 441	132 358
		215 273	191 388	637 760	551 503
FRAIS D'INTÉRÊTS					
Dépôts		136 010	117 865	401 471	338 840
		136 010	117 865	401 471	338 840
REVENU NET D'INTÉRÊTS		79 263	73 523	236 289	212 663
AUTRES REVENUS					
Frais de service sur les dépôts et les paiements		6 061	5 379	17 756	16 810
Revenus de change		15 888	15 202	45 027	37 424
Activités de transaction		(5 743)	9 047	30 969	1 527
Gains nets sur les titres disponibles à la vente		2 529	660	4 339	11 833
Commissions de crédit		1 811	3 647	6 240	6 207
Honoraires de gestion		1 094	1 125	3 045	3 373
Autres		955	1 082	1 588	3 668
		22 595	36 142	108 964	80 842
REVENU TOTAL		101 858	109 665	345 253	293 505
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (RECOUVREMENT)	6	(529)	15 183	6 238	29 999
		102 387	94 482	339 015	263 506
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS					
Salaires et avantages sociaux		12 652	11 030	36 656	32 246
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		2 872	2 573	7 902	7 941
Ententes de services et impartition		16 219	9 675	47 117	29 577
Honoraires		2 467	1 632	6 735	5 208
Autres		5 848	5 825	17 391	17 622
		40 058	30 735	115 801	92 594
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT AUTRES VERSEMENTS AU RÉSEAU DESJARDINS		62 329	63 747	223 214	170 912
Autres versements au réseau Desjardins		10 725	10 399	31 364	31 070
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		51 604	53 348	191 850	139 842
Impôts sur le résultat		12 373	14 226	47 085	35 303
Recouvrement d'impôt relatif à la rémunération sur le capital social		(12 966)	(12 191)	(47 517)	(31 132)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		52 197 \$	51 313 \$	192 282 \$	135 671 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2015	2014	2015	2014
Résultat net de la période	52 197 \$	51 313 \$	192 282 \$	135 671 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)				
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(288)	(832)	3 526	(6 991)
	(288)	(832)	3 526	(6 991)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(20 495)	(1 845)	(3 734)	8 701
Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	(1 895)	(500)	(3 251)	(8 960)
	(22 390)	(2 345)	(6 985)	(259)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(28)	(1 134)	(129)	(1 825)
Reclassement à l'état consolidé du résultat des pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	129	274	718	1 992
	101	(860)	589	167
Gains nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement dans un établissement à l'étranger, déduction faite d'une perte de 1,6 M\$ et de 1 M\$ sur les opérations de couverture pour les périodes de trois mois terminées respectivement les 30 septembre 2015 et 2014 (perte de 3,3 M\$ et de 1,1 M\$ pour les périodes de neuf mois)	359	29	727	15
Total des autres éléments du résultat global	(22 218)	(4 008)	(2 143)	(7 068)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	29 979 \$	47 305 \$	190 139 \$	128 603 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

IMPÔTS SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de la période est présentée dans le tableau suivant :

(en milliers de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2015	2014	2015	2014
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(104)\$	(304) \$	1 287 \$	(2 552) \$
	(104)	(304)	1 287	(2 552)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(6 888)	(533)	(1 237)	2 672
Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	(634)	(160)	(1 088)	(2 873)
	(7 522)	(693)	(2 325)	(201)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(9)	(365)	(43)	(586)
Reclassement à l'état consolidé du résultat des pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	43	88	240	639
	34	(277)	197	53
	(7 488)	(970)	(2 128)	(148)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	(7 592)\$	(1 274) \$	(841)\$	(2 700) \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

(non audité)

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre

(en milliers de dollars canadiens)	Capital social	Résultat non distribué	Cumul des autres éléments du résultat global (note 10)	Réserve générale	Total de l'avoir des membres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	2 787 206 \$	2 322 \$	25 069 \$	1 467 \$	2 816 064 \$
Résultat net de la période	-	192 282	-	-	192 282
Autres éléments du résultat global de la période	-	3 526	(5 669)	-	(2 143)
Résultat global de la période	-	195 808	(5 669)	-	190 139
Émission de parts de capital A	300 000	-	-	-	300 000
Rémunération sur le capital social	-	(191 600)	-	-	(191 600)
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2015	3 087 206 \$	6 530 \$	19 400 \$	1 467 \$	3 114 603 \$
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	2 187 206 \$	1 532 \$	18 451 \$	1 467 \$	2 208 656 \$
Résultat net de la période	-	135 671	-	-	135 671
Autres éléments du résultat global de la période	-	(6 991)	(77)	-	(7 068)
Résultat global de la période	-	128 680	(77)	-	128 603
Émission de parts de capital A	400 000	-	-	-	400 000
Rémunération sur le capital social	-	(128 027)	-	-	(128 027)
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2014	2 587 206 \$	2 185 \$	18 374 \$	1 467 \$	2 609 232 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2015	2014
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	191 850 \$	139 842 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	4 708	3 871
Dotation à la provision pour pertes sur créances	6 238	29 999
Gains nets réalisés sur les titres disponibles à la vente	(4 339)	(11 833)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(1 183 641)	(79 577)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	(2 838 306)	(698 463)
Prêts	(4 087 608)	(6 215 144)
Instruments financiers dérivés, montant net	(1 160 277)	(328 003)
Dépôts	6 575 588	5 909 661
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	856 242	1 310 901
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	1 067 386	(307 815)
Autres	530 512	587 353
Impôts (versés) recouvrés sur le résultat	(24 251)	3 392
	(65 898)	344 184
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de parts de capital A	300 000	400 000
Rémunération sur le capital social versée	(177 801)	(162 213)
	122 199	237 787
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(23 218 253)	(21 501 327)
Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente	6 471 755	8 520 755
Produits tirés de l'échéance de titres disponibles à la vente	16 424 094	12 726 096
Acquisitions nettes des immobilisations corporelles et incorporelles	(2 106)	(2 624)
	(324 510)	(257 100)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(268 209)	324 871
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	537 581	236 360
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	269 372 \$	561 231 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	369 311 \$	203 472 \$
Intérêts reçus	607 193	380 269

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non auditées)

NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES À LA CAISSE CENTRALE DESJARDINS

NATURE DES ACTIVITÉS

La Caisse centrale Desjardins du Québec (Caisse centrale), créée le 22 juin 1979, est une institution coopérative qui offre un ensemble de services financiers au Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins), aux gouvernements, aux organismes des secteurs public et parapublic, aux particuliers ainsi qu'aux moyennes et aux grandes entreprises. Elle répond aux besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), des caisses du Mouvement Desjardins (caisses membres) et des autres composantes du Mouvement Desjardins. À cet égard, elle a le mandat de pourvoir aux besoins de fonds institutionnels du réseau Desjardins et de jouer le rôle d'agent financier, notamment en fournissant des services en matière d'échange interbancaire, dont le règlement financier de la compensation. Ses activités, qu'elle exerce sur les marchés canadiens et internationaux, sont complémentaires à celles des autres entités du Mouvement Desjardins. En ce qui a trait au réseau Desjardins, celui-ci est constitué des entités incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins et des autres entités liées au Groupe. Son siège social est situé au 1170, rue Peel, bureau 600, Montréal (Québec), Canada.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires) ont été préparés par la direction de la Caisse centrale conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), plus particulièrement selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS.

Ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités (états financiers consolidés annuels) de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi que les zones ombragées de la section 4.1 « Gestion des risques » du rapport de gestion afférent, qui font partie intégrante des états financiers consolidés annuels. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration de la Caisse centrale le 13 novembre 2015.

MONNAIE DE PRÉSENTATION ET MONNAIE FONCTIONNELLE

Ces états financiers consolidés intermédiaires sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de la Caisse centrale. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en milliers de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2014, sont décrites à la note 4 « Modifications comptables futures » des états financiers annuels. L'IASB a publié depuis la décision suivante :

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

Le 22 juillet 2015, l'IASB a confirmé à l'unanimité sa proposition de reporter aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2018 la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15. La Caisse centrale évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette norme.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers ainsi que celle des instruments financiers désignés comme instruments de couverture :

	À la juste valeur par le biais du compte de résultat ⁽²⁾				Total
	Détenus à des fins de transaction	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti	Dérivés désignés comme instruments de couverture ⁽³⁾	
Au 30 septembre 2015					
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	- \$	269 372 \$	- \$	269 372 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 594 744	-	-	-	2 594 744
Titres disponibles à la vente	-	6 121 090	-	-	6 121 090
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	-	-	3 867 450	-	3 867 450
Prêts ⁽¹⁾	-	-	35 471 391	-	35 471 391
Autres actifs financiers					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	612 650	-	612 650
Instruments financiers dérivés	2 496 021	-	-	1 997 089	4 493 110
Autres	-	-	651 803	-	651 803
Total des actifs financiers	5 090 765 \$	6 121 090 \$	40 872 666 \$	1 997 089 \$	54 081 610 \$
Passifs financiers					
Dépôts	- \$	- \$	42 023 517 \$	- \$	42 023 517 \$
Autres passifs financiers					
Acceptations	-	-	612 650	-	612 650
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	1 581 323	-	-	-	1 581 323
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	1 457 963	-	1 457 963
Instruments financiers dérivés	2 453 077	-	-	144 828	2 597 905
Autres	-	-	2 730 126	-	2 730 126
Total des passifs financiers	4 034 400 \$	- \$	46 824 256 \$	144 828 \$	51 003 484 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements, se référer à la note 6 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

⁽²⁾ Au 30 septembre 2015, il n'y avait aucun instrument financier désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

⁽³⁾ Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 9 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

Au 31 décembre 2014	À la juste valeur par le biais du compte de résultat ⁽²⁾		Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti	Dérivés désignés comme instruments de couverture ⁽³⁾	Total
	Détenus à des fins de transaction	Disponibles à la vente			
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	- \$	537 581 \$	- \$	537 581 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 411 103	-	-	-	1 411 103
Titres disponibles à la vente	-	5 800 585	-	-	5 800 585
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente					
Prêts ⁽¹⁾	-	-	1 029 144	-	1 029 144
Autres actifs financiers					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	858 200	-	858 200
Instruments financiers dérivés	2 095 069	-	-	831 848	2 926 917
Autres	-	-	302 606	-	302 606
Total des actifs financiers	3 506 172 \$	5 800 585 \$	34 111 658 \$	831 848 \$	44 250 263 \$
Passifs financiers					
Dépôts	- \$	- \$	35 447 929 \$	- \$	35 447 929 \$
Autres passifs financiers					
Acceptations	-	-	858 200	-	858 200
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	725 081	-	-	-	725 081
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	390 577	-	390 577
Instruments financiers dérivés	2 013 810	-	-	178 179	2 191 989
Autres	-	-	1 850 974	-	1 850 974
Total des passifs financiers	2 738 891 \$	- \$	38 547 680 \$	178 179 \$	41 464 750 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements, se référer à la note 6 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

⁽²⁾ Au 31 décembre 2014, il n'y avait aucun instrument financier désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

⁽³⁾ Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 9 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs, comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché, s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur le marché, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Pour plus de renseignements concernant la description des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des principaux instruments financiers, se référer à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat » et certains « Autres passifs – Autres ».

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les instruments financiers dont la valeur comptable n'est pas égale à la juste valeur :

	Au 30 septembre 2015		Au 31 décembre 2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Prêts	35 471 391 \$	35 381 986 \$	31 384 127 \$	31 401 902 \$
Passifs financiers				
Dépôts	42 023 517	42 008 546	35 447 929	35 495 121

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transfert entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé :

Au 30 septembre 2015 ⁽¹⁾	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat			
Créances émises ou garanties par des			
Entités gouvernementales canadiennes	1 088 425 \$	522 550 \$	1 610 975 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	884 790	-	884 790
Administrations publiques à l'étranger	37 984	-	37 984
Autres titres			
Institutions financières	-	60 995	60 995
	2 011 199	583 545	2 594 744
Instruments financiers dérivés			
Contrats de taux d'intérêt	-	1 506 674	1 506 674
Contrats de change	-	2 063 323	2 063 323
Autres contrats	-	923 113	923 113
	-	4 493 110	4 493 110
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 011 199	5 076 655	7 087 854
Actifs financiers disponibles à la vente			
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente			
Créances émises ou garanties par des			
Entités gouvernementales canadiennes	1 811 860	571 673	2 383 533
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	3 430 386	22 380	3 452 766
Administrations publiques à l'étranger	-	30 875	30 875
Autres titres			
Institutions financières	-	253 916	253 916
Total des actifs financiers disponibles à la vente	5 242 246	878 844	6 121 090
Total des actifs financiers	7 253 445 \$	5 955 499 \$	13 208 944 \$
Passifs financiers			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Autres passifs			
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	1 581 323 \$	- \$	1 581 323 \$
	1 581 323	-	1 581 323
Instruments financiers dérivés			
Contrats de taux d'intérêt	-	1 400 346	1 400 346
Contrats de change	-	302 226	302 226
Autres contrats	-	895 333	895 333
	-	2 597 905	2 597 905
Total des passifs financiers	1 581 323 \$	2 597 905 \$	4 179 228 \$

⁽¹⁾ Au 30 septembre 2015, aucun instrument financier n'était classé dans le niveau 3.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)**

Au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat			
Créances émises ou garanties par des			
Entités gouvernementales canadiennes	595 662 \$	428 493 \$	1 024 155 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	286 150	-	286 150
Administrations publiques à l'étranger	74 245	-	74 245
Autres titres			
Institutions financières	-	26 553	26 553
	956 057	455 046	1 411 103
Instruments financiers dérivés			
Contrats de taux d'intérêt	-	805 178	805 178
Contrats de change	-	911 989	911 989
Autres contrats	-	1 209 750	1 209 750
	-	2 926 917	2 926 917
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	956 057	3 381 963	4 338 020
Actifs financiers disponibles à la vente			
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente			
Créances émises ou garanties par des			
Entités gouvernementales canadiennes	2 037 059	354 566	2 391 625
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	3 289 277	-	3 289 277
Administrations publiques à l'étranger	-	31 105	31 105
Autres titres			
Institutions financières	-	88 578	88 578
Total des actifs financiers disponibles à la vente	5 326 336	474 249	5 800 585
Total des actifs financiers	6 282 393 \$	3 856 212 \$	10 138 605 \$
Passifs financiers			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Autres passifs			
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	725 081 \$	- \$	725 081 \$
	725 081	-	725 081
Instruments financiers dérivés			
Contrats de taux d'intérêt	-	753 008	753 008
Contrats de change	-	248 046	248 046
Autres contrats	-	1 190 935	1 190 935
	-	2 191 989	2 191 989
Total des passifs financiers	725 081 \$	2 191 989 \$	2 917 070 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2014, aucun instrument financier n'était classé dans le niveau 3.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, les swaps sur rendement total ont été transférés du niveau 3 au niveau 2 pour refléter la méthode d'évaluation de ces titres.

NOTE 5 – VALEURS MOBILIÈRES

GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les tableaux suivants présentent les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente :

Au 30 septembre 2015	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	2 351 255 \$	32 790 \$	512 \$	2 383 533 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	3 434 552	25 817	7 603	3 452 766
Administrations publiques à l'étranger	30 415	522	62	30 875
Autres titres				
Institutions financières	253 942	265	291	253 916
	6 070 164 \$	59 394 \$	8 468 \$	6 121 090 \$

Au 31 décembre 2014	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Créances émises ou garanties par des				
Entités gouvernementales canadiennes	2 374 075 \$	17 551 \$	- \$	2 391 626 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	3 266 628	22 683	34	3 289 277
Administrations publiques à l'étranger	30 569	616	81	31 104
Autres titres				
Institutions financières	88 235	396	53	88 578
	5 759 507 \$	41 246 \$	168 \$	5 800 585 \$

Pertes de valeur comptabilisées

Au cours des périodes de trois mois terminées le 30 septembre 2015 et 2014 ainsi que des périodes de neuf mois terminées aux mêmes dates, la Caisse centrale a conclu qu'il n'existait pas d'indication objective de dépréciation significative.

NOTE 6 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Les tableaux suivants présentent la qualité du crédit des prêts :

	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective	Prêts nets
Au 30 septembre 2015						
Membres et autres entités du réseau Desjardins	26 626 032 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	26 626 032 \$
Particuliers	1 572 778	3 011	2 040	618	2 304	1 574 907
Entreprises et gouvernements	7 325 573	203	7 915	2 373	60 866	7 270 452
	35 524 383 \$	3 214 \$	9 955 \$	2 991 \$	63 170 \$	35 471 391 \$

	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective	Prêts nets
Au 31 décembre 2014						
Membres et autres entités du réseau Desjardins	23 551 140 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	23 551 140 \$
Particuliers	1 713 736	5 481	5 706	-	2 173	1 722 750
Entreprises et gouvernements	6 165 014	119	8 152	2 272	60 776	6 110 237
	31 429 890 \$	5 600 \$	13 858 \$	2 272 \$	62 949 \$	31 384 127 \$

PRÊTS BRUTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance mais non douteux :

	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Au 30 septembre 2015	55 \$	2 520 \$	436 \$	203 \$	3 214 \$
Au 31 décembre 2014	130 \$	4 172 \$	1 179 \$	119 \$	5 600 \$

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le tableau suivant présente les variations des provisions pour pertes sur créances :

	2015	2014
Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre		
Solde au début de la période	111 578 \$	83 217 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	6 238	29 999
Radiations et recouvrements	6	590
Variations de taux de change	780	248
Solde à la fin de la période	118 602 \$	114 054 \$
Composition du solde :		
Provision pour pertes sur prêts	66 161 \$	66 588 \$
Provision pour les engagements de crédit hors bilan ⁽¹⁾	52 441	47 466

⁽¹⁾ La provision pour les engagements de crédit hors bilan est comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres ».

NOTE 7 – OBLIGATIONS SÉCURISÉES

Des entités structurées sont en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par la Caisse centrale. Les opérations de chacune de ces entités sont incluses dans les états financiers consolidés de cette dernière, puisqu'elle en détient le contrôle. La Caisse centrale a accordé du financement à l'une ou l'autre de ces entités afin de faciliter l'acquisition des actifs aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le financement accordé par la Caisse centrale peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par ces entités aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Elle dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à l'une ou l'autre de ces entités structurées selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Ces actifs ne répondent pas aux critères de constatation autant pour les entités structurées que pour la Caisse centrale et ne sont donc pas comptabilisés dans leur bilan respectif. Les obligations sécurisées, d'un montant de 6 308,8 M\$ au 30 septembre 2015 (5 694,1 M\$ au 31 décembre 2014), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé.

NOTE 8 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels la Caisse centrale n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans et venant à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 30 septembre 2015			Au 31 décembre 2014		
	Payables à vue	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à terme	Total
Particuliers	142 981 \$	8 619 \$	151 600 \$	135 174 \$	18 544 \$	153 718 \$
Entreprises et gouvernements	2 377 651	32 920 984	35 298 635	1 917 814	29 408 969	31 326 783
Institutions de dépôts	2 952 119	3 621 163	6 573 282	1 188 379	2 779 049	3 967 428
	5 472 751 \$	36 550 766 \$	42 023 517 \$	3 241 367 \$	32 206 562 \$	35 447 929 \$

NOTE 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan consolidé :

	Au 30 septembre 2015			Au 31 décembre 2014		
	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs
Désignés comme instruments de couverture						
Couverture de juste valeur	33 011 329 \$	1 996 103 \$	144 587 \$	27 917 348 \$	831 493 \$	177 977 \$
Couverture de flux de trésorerie	414 465	986	241	572 930	355	202
Total – Désignés comme instruments de couverture	33 425 794	1 997 089	144 828	28 490 278	831 848	178 179
À des fins de transaction	197 088 630	2 496 021	2 453 077	160 974 774	2 095 069	2 013 810
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	230 514 424	4 493 110	2 597 905	189 465 052	2 926 917	2 191 989
Moins :						
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	-	660 950	660 950	-	381 985	381 985
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	230 514 424 \$	3 832 160 \$	1 936 955 \$	189 465 052 \$	2 544 932 \$	1 810 004 \$

⁽¹⁾ Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque la Caisse centrale détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les montants nets liés à l'inefficacité des couvertures de juste valeur et à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat, au poste « Activités de transaction » :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2015	2014	2015	2014
Inefficacité des couvertures de juste valeur	3 870 \$	9 491 \$	28 619 \$	8 545 \$
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(6)	(253)	7	(254)

La Caisse centrale utilise des dépôts en devises étrangères, qui viendront à échéance au cours des 12 mois suivant la clôture de la période, à titre d'instruments de couverture d'investissement net dans un établissement à l'étranger. La juste valeur de ces dépôts est de 25,5 M\$ au 30 septembre 2015 (21,4 M\$ au 30 septembre 2014). Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2015 et 2014, aucune inefficacité découlant des couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger n'a été comptabilisée à l'état consolidé du résultat.

NOTE 10 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	21 497 \$	28 482 \$
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(2 762)	(3 351)
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement dans un établissement à l'étranger, déduction faite d'une perte de 5,3 M\$ (perte de 2,0 M\$ en 2014) sur les opérations de couverture	665	(62)
Cumul des autres éléments du résultat global	19 400 \$	25 069 \$

NOTE 11 – GESTION DU CAPITAL

La fonction de gestion du capital couvre l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Caisse centrale. En conséquence, la description de la gestion du capital de la Caisse centrale et la manière dont cette dernière atteint ses objectifs relatifs à la gestion des fonds propres proviennent de l'orientation suivie pour l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. L'objectif de celui-ci en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir des cotes de crédit avantageuses et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

Les ratios de fonds propres de la Caisse centrale sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers (la ligne directrice) émise par l'AMF et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. De plus, l'article 46 de la *Loi sur le Mouvement Desjardins* stipule que la Caisse centrale doit maintenir des fonds propres de base suffisants pour assurer une gestion saine et prudente conformément aux normes de la Fédération des caisses Desjardins du Québec approuvées par l'AMF. Par ailleurs, les fédérations membres se sont engagées formellement à maintenir le total des fonds propres de la Caisse centrale à un montant permettant le maintien du ratio de levier et du ratio du total des fonds propres à des niveaux minimaux correspondant aux normes établies.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les mesures et exigences relatives à la charge d'ajustement d'évaluation de crédit (AEC) sont mises en œuvre progressivement conformément à la ligne directrice. Cette charge atteindra 100 % d'ici 2019 pour chacun des ratios de fonds propres. Au 30 septembre 2015, la charge d'AEC appliquée aux ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 et au ratio du total des fonds propres a été respectivement de 64 %, de 71 % et de 77 %.

La Caisse centrale maintient une réserve générale qui ne peut servir qu'à combler des résultats non distribués déficitaires. Au cours des périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2015 et 2014, aucun transfert aux résultats non distribués n'a eu lieu.

Au cours du deuxième trimestre de 2015, la Caisse centrale a procédé à l'émission de parts de capital A d'un montant de 300 M\$.

La Caisse centrale respecte les exigences minimales en matière de capitalisation au 30 septembre 2015.

NOTE 12 – REVENUS (PERTES) NETS SUR LES TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d'instruments financiers détenus à des fins de transaction sur l'état consolidé du résultat :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2015	2014	2015	2014
Revenus				
Revenu net d'intérêts	5 516 \$	2 926 \$	16 558 \$	14 648 \$
Autres revenus (pertes)	(6 253)	9 462	31 075	3 623
	(737)\$	12 388 \$	47 633 \$	18 271 \$

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d'instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur l'état consolidé du résultat :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2015	2014	2015	2014
Revenus				
Revenu net d'intérêts	- \$	622 \$	- \$	3 890 \$
Autres revenus (pertes)	-	(525)	-	(3 320)
	- \$	97 \$	- \$	570 \$

NOTE 13 – INFORMATION SECTORIELLE

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire des résultats financiers de la Caisse centrale par secteurs d'activité :

	Entreprises ⁽¹⁾		Trésorerie Mouvement		Autres		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre								
Revenu net d'intérêts	38 227 \$	34 874 \$	38 623 \$	36 747 \$	2 413 \$	1 902 \$	79 263 \$	73 523 \$
Autres revenus	18 332	18 896	3 546	16 683	717	563	22 595	36 142
Revenu total	56 559 \$	53 770 \$	42 169 \$	53 430 \$	3 130 \$	2 465 \$	101 858 \$	109 665 \$

⁽¹⁾ Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2015, le revenu total de la succursale américaine s'élevait à 0,9 M\$ (0,9 M\$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2014).

	Entreprises ⁽¹⁾		Trésorerie Mouvement		Autres		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre								
Revenu net d'intérêts	109 667 \$	94 527 \$	119 792 \$	112 574 \$	6 830 \$	5 562 \$	236 289 \$	212 663 \$
Autres revenus	53 470	50 852	53 391	28 266	2 103	1 724	108 964	80 842
Revenu total	163 137 \$	145 379 \$	173 183 \$	140 840 \$	8 933 \$	7 286 \$	345 253 \$	293 505 \$

⁽¹⁾ Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, le revenu total de la succursale américaine s'élevait à 2,5 M\$ (2,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014).

ACTIFS SECTORIELS

	Entreprises ⁽¹⁾		Trésorerie Mouvement		Autres		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Au 30 septembre 2015	9 288 530 \$		44 614 288 \$		253 342 \$		54 156 160 \$	
Au 31 décembre 2014	8 564 760 \$		35 516 086 \$		242 586 \$		44 323 432 \$	

⁽¹⁾ L'actif de la succursale américaine s'élevait à 96,3 M\$ au 30 septembre 2015, comparativement à 90,4 M\$ au 31 décembre 2014.

SIÈGE SOCIAL

1170, rue Peel, bureau 600
Montréal (Québec) H3B 0B1
Canada
Téléphone : 514 281-7000

Bureau d'affaires de Toronto

25, rue York, bureau 1000
C. P. 404
Toronto (Ontario) M5J 2V5
Canada
Téléphone : 416 599-0381
Télécopieur : 416 599-5172

Bureau d'affaires de Calgary

110 – 9e Avenue Sud-Ouest, bureau 410
Calgary (Alberta) T2P 0T1
Canada
Sans frais : 1 877 532-6601
Télécopieur : 403 532-6641

EXTÉRIEUR DU CANADA**ÉTATS-UNIS**

Caisse centrale Desjardins U.S. Branch
1001, East Hallandale Beach Blvd., bureau 200
Hallandale Beach
Floride
ÉTATS-UNIS 33009-4429
Téléphone : 954 456-4520
Télécopieur : 954 458-9529

Desjardins Bank N.A.

Siège social
1001, East Hallandale Beach Blvd.
Hallandale Beach
Floride
ÉTATS-UNIS 33009-4429
Téléphone : 954 454-1001
Télécopieur : 954 457-7927

EUROPE

Bureau de représentation de Desjardins
6, avenue de Provence
75009 Paris
FRANCE
Téléphone : +33(0)1 53 48 79 63
Télécopieur : +33(0)1 53 48 79 66
Courriel : paris@ccd.desjardins.com